

Grille tarifaire

2024

Votre cotisation annuelle est calculée sur le nombre de vos salariés et selon le suivi individuel dont ils bénéficient.

Ce forfait annuel vous donne accès autant de fois que nécessaire, sans coût supplémentaire :

- ✓ au suivi individuel de vos salariés lors de leurs visites dans votre centre médical ASTE
- ✓ aux actions en milieu de travail, réalisées par notre équipe pluridisciplinaire, le plus souvent dans vos locaux (fiche entreprise, participation au CSE, étude ergonomique, prévention du risque chimique, des RPS, des conduites addictives, sensibilisations de vos salariés, etc.)
- ✓ à l'accompagnement par notre service social qui écoute, informe, conseille et oriente vos salariés en situation de difficultés sociales liées au travail
- ✓ à la prise en charge de la cellule de Conseil et Prévention de Maintien en Emploi (CCPME) pour anticiper les situations d'inaptitude des salariés en arrêt de travail et leur proposer un accompagnement adapté.

Secteur privé

suivi individuel simple (SI) **101,50 €** par salarié suivi

suivi individuel renforcé (SIR) **114,50 €** par salarié suivi

Fonction publique territoriale et hospitalière

suivi individuel simple (SI) **105 €** par agent suivi

suivi individuel renforcé (SIR) **117 €** par agent suivi

Chefs d'entreprise non salariés et travailleurs indépendants

offre spécifique **101,50 €** par personne

A noter :

- ✓ Des frais de dossier de 20 € HT sont facturés à l'enregistrement de chaque salarié. Ils ne sont payés qu'une seule fois, indépendamment de la cotisation annuelle.
- ✓ Toute absence à un rendez-vous, non excusée par l'employeur au plus tard 2 jours ouvrés avant la date fixée de ce rendez-vous ou ne relevant pas d'un cas de force majeure dûment justifié, est facturée 95 € HT
- ✓ Toute relance de paiement d'une facture non réglée à l'échéance est facturée 40 € HT